



Règlement



PARTICIPANT

- Le capitaine du bateau doit s'inscrire avant la régates avec tous ses équipiers.
- Tous les occupants du bateau doivent porter un gilet de sauvetage correctement bouclé et en conformité avec les normes en vigueur. (L'organisation met à disposition gilets et pagaies).
- Tous les occupants doivent savoir nager 25 m et s'immerger.

CONSTRUCTION

- La coque, les superstructures et les sièges de tous les bateaux doivent être entièrement réalisés en carton ondulé.
- Toutes les épaisseurs sont autorisées.
- Les structures peuvent être raidies avec des tubes en carton.
- Les articles utilisés comme éléments de fixation (écrou, les boulons, rondelles, agrafes, colles) ainsi que les pagaies peuvent être d'une autre matière que le carton.
- Seules les peintures acryliques peuvent être utilisées.



REGATE

- Pour être considéré comme avoir franchi la ligne d'arrivée, vous devez être à bord de votre bateau.
- Lorsque vous avez terminé la régates, vous devez déposer votre bateau dans les espaces prévus.



INTERDITS

- La coque ne doit pas être recouverte d'enveloppe en plastique, de ruban adhésif, de film plastique ou quoi que ce soit d'autre. Seuls les assemblages et les joints peuvent être encollés et non l'ensemble du bateau.
- Votre bateau ne doit pas comporter d'arêtes vives, d'objets pointus et de tout ce qui pourrait présenter un danger.
- La zone des passagers du bateau ne doit pas être cloisonnée de façon permanente au-dessus des épaules des occupants. Chaque personne doit être visible lorsque le bateau est à l'eau. En aucun cas, les personnes embarquées ne doivent risquer de se trouver prisonnières de la structure (habitacle, cordage, etc..).
- Pour la fabrication, l'utilisation des éléments suivants est interdite: vernis à deux composants, résine polyester ou époxy, fibre de verre.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

03 26 64 46 37 - contact@avironcanoekayak.fr - <http://www.avironcanoekayak.fr>

